

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1915

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 700 000 \$ ET AUTORISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE JAMES (TRAVAUX D'ÉGOUT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE Y INCLUANT DÉBARCADÈRE ET CORRIDOR ACTIF)

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Cowansville d'autoriser les travaux prévus au présent règlement;

Considérant que la Ville de Cowansville n'a pas en main les fonds nécessaires pour acquitter cette somme et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de Cowansville du 6 juin 2023 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de prolongement de la rue James, notamment par des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie y incluant débarcadère et corridor actif, le tout selon le bordereau des quantités et l'étude des coûts préliminaires F210432 préparés par FNX Innov et approuvé en date du 23 mai 2023 dont copie est jointe au présent règlement comme annexe B.
3. Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 700 000 \$, incluant frais, taxes et imprévus, le tout selon l'estimation et la répartition des coûts préparée par madame Josée Tassé, directrice des finances et trésorière en date du 4 mai 2023 et jointe au présent règlement comme annexe A.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 700 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

4. Pour défrayer une partie du coût des travaux décrétés par le présent règlement et pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt :

- 4.1 sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation no. 1 identifié aux annexes C et C-1 jointes au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, afin de défrayer le coût réel des travaux d'aqueduc, d'égout et de bassin de rétention identifiés à l'annexe A par une somme de 1 580 000 \$ (représentant environ 43% de la somme autorisée à emprunter);
- 4.2 sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation no. 2 identifié aux annexes C et C-2 jointes au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, afin de défrayer le coût réel des travaux du bassin de rétention identifiés à l'annexe A par une somme de 440 000 \$ (représentant environ 12% de la somme autorisée à emprunter) ;

4.3 sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale, afin de défrayer le coût réel des travaux d'égout, de voirie et de travaux connexes identifié à l'annexe A par une somme de 1 680 000 \$ (représentant environ 45% de la somme autorisée à emprunter).

5. Dans le cas d'immeubles non imposables, le coût attribuable à ces immeubles sera à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, et conséquemment, pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. La trésorière est autorisée à contracter tout emprunt temporaire, en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les Cités et Villes*, pour un montant maximal de 3 700 000 \$ afin de combler les liquidités manquantes relatives aux paiements des dépenses effectuées en vertu du présent règlement, et ce, dans l'attente du financement permanent.

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

CERTIFICAT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1915
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 700 000 \$ ET
AUTORISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE JAMES
(TRAVAUX D'EGOUT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE Y INCLUANT
DÉBARCADÈRE ET CORRIDOR ACTIF)**

**AVIS DE MOTION DONNÉ LE 6 JUIN 2023
ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 JUIN 2023
APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER LE 4 JUILLET 2023
APPROBATION DU MAMH LE 12 SEPTEMBRE 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 SEPTEMBRE 2023**

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA greffière

Ville de Cowansville - Règlement 1915
Annexe A - Estimation et répartition des coûts
Prolongement de la rue James
(Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)

Description	Coût estimé	Répartition		
		Emprunt à l'ensemble	Bassin 1 (Aqueduc, égout et bassin)	Bassin 2 (bassin)
Coût prolongement de la rue James avec débarcadère et corridor actif (selon FNX F2101432 en date du 23-05-2023)				
● Préparation du site (item 1.0)	159 000 \$	62 880 \$	69 420 \$	26 700 \$
● Égout domestique (item 2.0)	117 650 \$	0 \$	117 650 \$	0 \$
● Égout pluvial (item 3.0)	1 625 650 \$	459 274 \$	849 002 \$	317 375 \$
● Aqueduc (item 4.0)	200 025 \$	0 \$	200 025 \$	0 \$
● Travaux de voirie et corridor actif (item 5.0)	755 120 \$	755 120 \$	0 \$	0 \$
● Travaux connexes (item 6.0)	37 800 \$	37 800 \$	0 \$	0 \$
	2 895 245 \$	1 315 074 \$	1 236 097 \$	344 075 \$
● Imprévus et contingences ± 10 %	289 525 \$	131 507 \$	123 610 \$	34 408 \$
Coût total avant taxes selon Annexe B	3 184 770 \$	1 446 581 \$	1 359 706 \$	378 483 \$
Frais généraux (laboratoires, arpentages, etc.) ± 2,5 %	72 381 \$	32 877 \$	30 902 \$	8 602 \$
Sous-total des coûts directs	3 257 151 \$	1 479 458 \$	1 390 609 \$	387 084 \$
Honoraires professionnels, incluant la surveillance de chantier et services durant la construction	91 550 \$	41 198 \$	39 367 \$	10 986 \$
Total avant taxes	3 348 701 \$	1 520 655 \$	1 429 975 \$	398 070 \$
Taxes				
● TPS 5 %	167 435 \$	76 033 \$	71 499 \$	19 904 \$
● TVQ 9,975 %	334 033 \$	151 685 \$	142 640 \$	39 708 \$
● Moins ristourne	-334 451 \$	-151 875 \$	-142 819 \$	-39 757 \$
Taxes nettes	167 016 \$	75 843 \$	71 320 \$	19 854 \$
Frais incidents (intérêts, émission) ± 5 %	175 786 \$	79 825 \$	75 065 \$	20 896 \$
Grand total	3 691 503 \$	1 676 323 \$	1 576 360 \$	438 820 \$
Grand coût total arrondi	3 700 000 \$	1 680 000 \$	1 580 000 \$	440 000 \$

Préparée par

Josee Telle, CPA, CMA

Directrice des finances et trésorière

Le 4 mai 2023

Ville de Cowansville - Règlement 1915
Annexe B - Étude de coût prolongement de la rue James avec débarcadère et corridor actif
Prolongement de la rue James
(Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)



BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES

F2101432

Item	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Pourcentage ville	Montant ville	Pourcentage bassin de taxation #1	Montant bassin de taxation #1	Pourcentage bassin de taxation #2	Montant bassin de taxation #2
Rue James											
1.0 PRÉPARATION DE SITE											
1.1	Signalisation, organisation de chantier et préparation du site	forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$	100	10 000,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
1.2	Déboisement	m ²	1550	10,00 \$	15 500,00 \$	100	15 500,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
1.3	Provision pour sols contaminés	forfait	1	75 000,00 \$	75 000,00 \$	28	21 000,00 \$	52	39 000,00 \$	20	15 000,00 \$
1.4	Déblais de Roc	m ³	780	75,00 \$	58 500,00 \$	28	16 380,00 \$	52	30 420,00 \$	20	11 700,00 \$
SOUS-TOTAL PRÉPARATION DE SITE					159 000,00 \$		62 880,00 \$		69 420,00 \$		26 700,00 \$
2.0 ÉGOUT DOMESTIQUE											
2.1	PVC DR-35 200mmØ	m lin	185	300,00 \$	55 500,00 \$	0	0,00 \$	100	55 500,00 \$	0	0,00 \$
2.2	Raccordement à la conduite existante du réseau sans pression	unité	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$	0	0,00 \$	100	3 500,00 \$	0	0,00 \$
2.3	Regard 1200mm	unité	6	7 800,00 \$	46 800,00 \$	0	0,00 \$	100	46 800,00 \$	0	0,00 \$
2.4	Branchement de service 150mm	unité	5	1 500,00 \$	7 500,00 \$	0	0,00 \$	100	7 500,00 \$	0	0,00 \$
2.5	Branchement de service 200mm CPE	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$	0	0,00 \$	100	2 500,00 \$	0	0,00 \$
2.6	Nettoyage, essais d'étanchéité et de déformation et inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire	m lin	185	10,00 \$	1 850,00 \$	0	0,00 \$	100	1 850,00 \$	0	0,00 \$
SOUS-TOTAL ÉGOUT DOMESTIQUE					117 650,00 \$		0,00 \$		117 650,00 \$		0,00 \$
3.0 ÉGOUT PUVIAL											
3.1	TBA 450mmØ	m lin	300	400,00 \$	120 000,00 \$	29	34 800,00 \$	71	85 200,00 \$	0	0,00 \$
3.2	PVC DR-35 200mmØ	m lin	75	300,00 \$	22 500,00 \$	29	6 525,00 \$	71	15 975,00 \$	0	0,00 \$
3.3	PVC DR-35 150mmØ	m lin	65	250,00 \$	16 250,00 \$	29	4 712,50 \$	71	11 537,50 \$	0	0,00 \$
3.4	Regard 1200mm	unité	9	7 600,00 \$	68 400,00 \$	29	19 836,00 \$	71	48 564,00 \$	0	0,00 \$
3.5	Puisard de rue	unité	19	4 500,00 \$	85 500,00 \$	29	24 795,00 \$	71	60 705,00 \$	0	0,00 \$
3.6	Branchement de service 150mm	unité	4	2 000,00 \$	8 000,00 \$	0	0,00 \$	100	8 000,00 \$	0	0,00 \$
3.7	Branchement de service 375mm	unité	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$	0	0,00 \$	100	5 000,00 \$	0	0,00 \$
3.8	Branchement de service 200mm CPE	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$	0	0,00 \$	100	2 500,00 \$	0	0,00 \$
3.9	Nettoyage, essais de déformation et inspection télévisée des conduites d'égout pluvial	m lin	300	10,00 \$	3 000,00 \$	28	840,00 \$	72	2 160,00 \$	0	0,00 \$
3.10	Chambre stormtech MC-3500	m ²	1426	750,00 \$	1 069 500,00 \$	27	288 765,00 \$	48	513 360,00 \$	25	267 375,00 \$
3.11	Unité de traitement Jellyfish	unité	1	200 000,00 \$	200 000,00 \$	27	54 000,00 \$	48	96 000,00 \$	25	50 000,00 \$
3.12	Chambre de régulateur 10ans et 100ans	unité	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$	100	25 000,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
SOUS-TOTAL ÉGOUT PUVIAL					1 625 650,00 \$		459 273,50 \$		849 091,50 \$		317 375,00 \$
4.0 AQUEDUC											
4.1	-PVC DR-18 150mmØ	m lin	385	350,00 \$	134 750,00 \$	0	0,00 \$	100	134 750,00 \$	0	0,00 \$
4.2	Raccordement à la conduite existante du réseau sans pression	unité	2	1 500,00 \$	3 000,00 \$	0	0,00 \$	100	3 000,00 \$	0	0,00 \$
4.3	Vanne et bouche à clé	unité	2	2 500,00 \$	5 000,00 \$	0	0,00 \$	100	5 000,00 \$	0	0,00 \$
4.4	Branchement de service 100mm	unité	5	1 500,00 \$	7 500,00 \$	0	0,00 \$	100	7 500,00 \$	0	0,00 \$
4.5	Branchement de service 150mm CPE	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$	0	0,00 \$	100	2 000,00 \$	0	0,00 \$
4.6	Poteau d'incendie	unité	3	11 000,00 \$	33 000,00 \$	0	0,00 \$	100	33 000,00 \$	0	0,00 \$
4.7	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité et de conductivité de la conduite d'eau potable par une firme spécialisée approuvée par l'ingénieur	m lin	385	15,00 \$	5 775,00 \$	0	0,00 \$	100	5 775,00 \$	0	0,00 \$
4.8	Déplacement poteau d'incendie rue Bernard	unité	1	9 000,00 \$	9 000,00 \$	0	0,00 \$	100	9 000,00 \$	0	0,00 \$
SOUS-TOTAL AQUEDUC					200 025,00 \$		0,00 \$		200 025,00 \$		0,00 \$
5.0 TRAVAUX DE VOIRIE ET CORRIDOR ACTIF											
5.1 Chaussée											
5.1.1	Préparation et mise en forme de l'infrastructure, incluant déblai, remblai, nivellement et compaction	m ²	4250	12,00 \$	51 000,00 \$	100	51 000,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.1.2	Membrane géotextile type III sur l'infrastructure (payable superficie pavage)	m ²	4250	4,00 \$	17 000,00 \$	100	17 000,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.1.3	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 5/5 mm d'épaisseur (payable superficie pavage)	m ²	4250	25,00 \$	106 250,00 \$	100	106 250,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.1.4	Fondation de pierre concassée MG-20, 200 mm d'épaisseur (payable superficie pavage)	m ²	4250	15,00 \$	63 750,00 \$	100	63 750,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.1.5	Couche de base : ESG-14 PG58S-28 60mm d'épaisseur	m ²	4250	30,00 \$	127 500,00 \$	100	127 500,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.1.6	Couche d'usure : ESS-10 PG58S-28 40mm d'épaisseur	m ²	4250	30,00 \$	127 500,00 \$	100	127 500,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.1.7	Trottoir monolithique en béton 32MPa, largeur 1.5m incluant les fondations	m lin	60	220,00 \$	13 200,00 \$	100	13 200,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.1.8	Bordure en béton 32 Mpa, largeur 200mm incluant les fondations	m lin	650	75,00 \$	48 750,00 \$	100	48 750,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.1.9	Réfection chaussée rue Bernard	m ²	200	150,00 \$	30 000,00 \$	100	30 000,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.2 Corridor actif											
5.2.1	Préparation et mise en forme de l'infrastructure, incluant déblai, remblai, nivellement et compaction	m ²	820	12,00 \$	9 840,00 \$	100	9 840,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.2.2	Membrane géotextile type III sur l'infrastructure (payable superficie pavage)	m ²	820	4,00 \$	3 280,00 \$	100	3 280,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.2.3	Fondation de pierre concassée MG-20, 450 mm d'épaisseur (payable superficie pavage)	m ²	820	35,00 \$	28 700,00 \$	100	28 700,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.2.4	Pavage de surface ESG-14 PG 58s-28, 60mm d'épaisseur	m ²	820	30,00 \$	24 600,00 \$	100	24 600,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.2.5	Tranchée électrique pour éclairage	m lin	275	50,00 \$	13 750,00 \$	100	13 750,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
5.2.6	Lampadaire	unité	6	15 000,00 \$	90 000,00 \$	100	90 000,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE					755 120,00 \$		755 120,00 \$		0,00 \$		0,00 \$
6.0 TRAVAUX CONNEXES											
6.1	Remise en état des lieux	forfait	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$	100	2 000,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
6.2	Gazon en plaques incluant 150mm de terre végétale	m ²	1300	16,00 \$	20 800,00 \$	100	20 800,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
6.3	Marquage des stationnements, débarcadère et rues	forfait	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$	100	15 000,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX CONNEXES					37 800,00 \$		37 800,00 \$		0,00 \$		0,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX CIVLS					2 895 245,00 \$		1 315 073,50 \$		1 236 096,50 \$		344 075,00 \$

Ville de Cowansville - Règlement 1915
Annexe B - Étude de coût prolongement de la rue James avec débarcadère et corridor actif
Prolongement de la rue James
(Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)



BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES

F2101432

2022-03-23

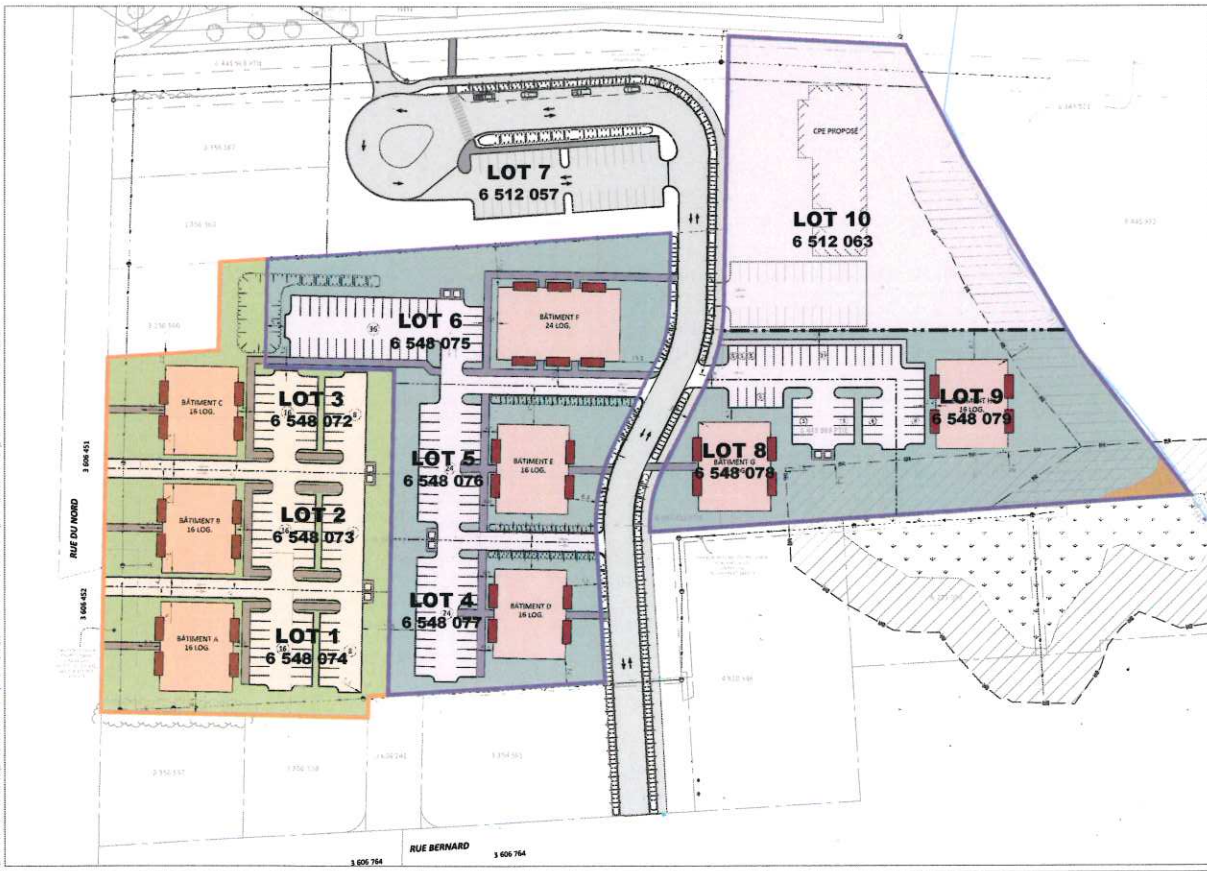
Item	Nature des travaux	Montant total	Montant ville	Montant bassin de taxation #1	Montant bassin de taxation #2
TRAVAUX CIVILS					
<u>Rue James</u>					
1.0	PRÉPARATION DE SITE	159 000.00 \$	62 880.00 \$	69 420.00 \$	26 700.00 \$
2.0	ÉGOUT DOMESTIQUE	117 650.00 \$	0.00 \$	117 650.00 \$	0.00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	1 625 650.00 \$	459 273.50 \$	849 001.50 \$	317 375.00 \$
4.0	AQUEDUC	200 025.00 \$	0.00 \$	200 025.00 \$	0.00 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE ET CORRIDOR ACTIF	755 120.00 \$	755 120.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
6.0	TRAVAUX CONNEXES	37 800.00 \$	37 800.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	RUE JAMES SOUS-TOTAL	2 895 245.00 \$	1 315 073.50 \$	1 236 096.50 \$	344 075.00 \$
	SOUS-TOTAL:	2 895 245.00 \$	1 315 073.50 \$	1 236 096.50 \$	344 075.00 \$
	Imprévis (10%)	289 524.50 \$	131 507.35 \$	123 609.65 \$	34 407.50 \$
	SOUS-TOTAL AVEC IMPRÉVUS:	3 184 769.50 \$	1 446 580.85 \$	1 359 706.15 \$	378 482.50 \$
	TPS (5 %):	159 238.48 \$	72 329.04 \$	67 985.31 \$	18 924.13 \$
	TVQ (9,975 %):	317 680.76 \$	144 296.44 \$	135 630.69 \$	37 753.63 \$
	TOTAL TRAVAUX CIVILS:	3 661 688.73 \$	1 663 206.33 \$	1 563 322.15 \$	435 160.25 \$

Frédéric Allaire

Préparé par: Frédéric Allaire, CPI

FB 2023.05.2
3
11:04:13-0
4'00"

Vérifié par: Jade Bossé Bélanger, ing.



BASSIN DE TAXATION NO 1		
LOT	CADASTRE	SUP.
LOT 4	6 548 077	2 393,4 m ²
LOT 5	6 548 076	2 811,9 m ²
LOT 6	6 548 075	4 065,2 m ²
LOT 8	6 548 078	2 448,0 m ²
LOT 9	6 548 079	3 796,7 m ²
LOT 10	6 512 063	5 673,3 m ²

BASSIN DE TAXATION NO 2		
LOT	CADASTRE	SUP.
LOT 1	6 548 074	2 995,9 m ²
LOT 2	6 548 073	2 562,3 m ²
LOT 3	6 548 072	2 728,9 m ²

LÉGENDE

- Limite du projet
- - - - - Lots proposés
- Limite des hautes eaux
- ▨ Bande de protection riveraine
- ▨ Mieu humide potentiel selon la MFC
- ▨ Mieu humide catégorisé par un biologiste
- Ⓢ Case en attente pour un autre bâtiment

NOTES

Les limites cadastrales et les fillements existants tel que les bâtiments, les unités publiques et les services proviennent du plan projet d'implantation préliminaire préparé par Kevin Niguel n.p. daté du 14 décembre 2021.

Le tracé de la rue provient de la Ville de Cowansville à partir de plan de l'option 2 préparé par FNX avant en date du 5 octobre 2021 (2021055).

La caractérisation du milieu naturel sur le site provient de l'INDI-terrain selon une note sur le site réalisée en septembre 2021.

L'implantation de CPE provient de la Ville de Cowansville à partir d'un plan projet d'implantation préparé par Kevin Niguel n.p.

La forme et la superficie des bâtiments provient du client à partir d'un plan d'architecture préparé par l'architecte daté du 28 octobre 2021.

ÉMISSIONS

2023-04-21	Calculs pour taxation	N.P.
------------	-----------------------	------

	ECHELLE: 1:1000 	TITRE: ANNEXE C - BASSIN DE TAXATION	CLIENT: VILLE DE COWANSVILLE	DATE: 2023-04-20	PREPARE PAR: T. Clements
	PROJET: RUE JAMES	PROJET: RUE JAMES	VALIDE PAR: N. Rousseau, Ing.	FICHER: 2202153UD1.dwg	DOSSIER: 2202153

Copie: C:\Users\jrc3141\OneDrive\Documents\2023\153\153UD1.dwg - 2023/04/20 10:00:00 - 153UD1.dwg - 2023/04/20 10:00:00

**Ville de Cowansville - Règlement 1915
Annexe C-1 - Bassin taxation no. 1 selon superficie
Prolongement de la rue James**

(Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)

**BASSIN Taxation no. 1 = aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial (partie) + contribution
pour bassin de rétention pour les lots sur la rue Nord**

Matricule	Cadastre	Superficie Bassin 1 taxable (m2)	Remarques	Superficie Bassin 1 taxable (m2)	Bassin 1 (part estimés riverains)	
	Rue James					
	Lot 4	6548077	2 393.4		11.40%	180 174 \$
	Lot 5	6548076	2 611.9		12.44%	196 622 \$
	Lot 6	6548075	4 065.2		19.37%	306 025 \$
	Lot 8	6548078	2 448.0		11.66%	184 284 \$
	Lot 9	6548079	3 796.7		18.09%	285 813 \$
	Lot 10	6512063	5673.3		27.03%	427 082 \$
TOTAL SUPERFICIE		20 988.5		100%		
Coût estimé au m2 du Bassin 1 selon superficie taxable					75.28 \$	
Coût estimé total pour le bassin 1 à répartir aux riverains					1 580 000	

Préparée par

Josée Tassé, CPA, OMA

Josée Tassé, CPA OMA

Directrice des finances et trésorière

Le 4 mai 2023

**Ville de Cowansville - Règlement 1915
Annexe C-2 - Bassin taxation no. 2 selon superficie
Prolongement de la rue James**

(Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)

BASSIN Taxation no. 2 = contribution pour bassin de rétention pour les lots sur la rue Nord

Matricule	Cadastre	Superficie Bassin 2 taxable (m2)	Remarques	Superficie Bassin 2 taxable (m2)	Bassin 2 (part estimés riverains)	
	Rue Nord					
	Lot 1	6548074	2 698.9		33.78%	148 623 \$
	Lot 2	6548073	2 562.3		32.07%	141 101 \$
	Lot 3	6548072	2 728.9		34.15%	150 275 \$
TOTAL SUPERFICIE		7 990.1		100%		
Coût estimé au m2 du Bassin 2 selon superficie taxable					55.07 \$	
Coût estimé total pour le bassin 2 à répartir aux riverains					440 000 \$	

Préparée par

Josée Tassé, CPA, OMA

Josée Tassé, CPA OMA

Directrice des finances et trésorière

Le 4 mai 2023